



Commission des stupéfiants**Cinquantième session**

Vienne, 12-16 mars 2007

Projet de rapport*Rapporteur:* Oleh **Herasymenko** (Ukraine)**Additif****Réduction de la demande de drogues**

1. À ses 1278^e et 1279^e séances, les 14 et 15 mars, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit:

“Réduction de la demande de drogues:

- a) Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues;
- b) Situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues.”

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues (E/CN.7/2007/3) et du rapport du Directeur exécutif sur le renforcement des capacités au niveau communautaire pour la fourniture d'informations, de traitements, de soins de santé et de services sociaux aux personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres maladies hématogènes dans le contexte de l'abus de drogues et renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et de notification (E/CN.7/2007/11).

3. L'administrateur chargé de la Division des opérations de l'ONUDC a fait une déclaration liminaire. Un représentant du Secrétariat a présenté une analyse de la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues et de son évolution depuis 1998, un résumé des principaux renseignements obtenus grâce au questionnaire destiné aux rapports biennaux sur la réduction de la demande de drogues ainsi que le rapport sur les services fournis aux personnes vivant avec le VIH/sida dans le contexte de l'abus de drogues. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Allemagne (au nom de l'Union européenne), Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Ukraine, Nigéria, Turquie, Norvège,



République de Corée, Colombie, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Brésil, États-Unis d'Amérique, Namibie et Canada. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de la Slovénie, du Danemark et des Pays-Bas. Les observateurs de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et de l'Organisation mondiale de la santé ont également pris la parole.

Délibérations

4. Les rapports et informations présentés par le Secrétariat ont été accueillis avec satisfaction. L'importance de la réduction de la demande de drogues pour la définition des réactions nationales au problème des drogues a été réaffirmée. Les orateurs ont souligné la nécessité d'une démarche qui équilibre les actions de répression et les mesures de réduction de la demande ainsi que la nécessité d'envisager l'abus de drogues dans l'optique de la santé publique. Plusieurs représentants ont fourni des renseignements sur les actions de réduction de la demande qui avaient été engagées dans leur pays à la suite de l'adoption de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution S-20/3 de l'Assemblée générale, annexe) et du Plan d'action correspondant (résolution 54/132 de l'Assemblée générale, annexe). Plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que, au-delà des mesures à prendre sur le plan national, l'abus de drogues était un phénomène qu'il fallait aborder dans un esprit de responsabilité partagée.

5. Plusieurs représentants ont réaffirmé qu'il importait d'améliorer la disponibilité de données fiables et comparables sur l'abus de drogues et que les données de qualité jouaient un rôle essentiel dans l'élaboration de mesures de réduction de la demande fondées sur des éléments concrets. Un représentant a relevé avec satisfaction l'élaboration, dans le cadre du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues de l'ONUDC, d'un nouvel outil analytique multidimensionnel qui pouvait servir à présenter des informations complexes et multiples sur l'abus de drogues. Un représentant a noté que les renseignements sur l'évolution de l'abus de drogues fournis par le Secrétariat confirmaient les informations réunies en Europe grâce aux mécanismes régionaux d'observation. La coopération entre l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'ONUDC a été mentionnée, y compris la diffusion récente d'un référentiel ONUDC/OEDT commun pour la collecte de données qui définissait des principes directeurs techniques pour la mise en place de systèmes de traitement et de collecte d'informations qui répondaient à des normes communes.

6. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de la prévention primaire, en particulier chez les jeunes, et la nécessité d'élaborer les programmes et activités en tenant compte de l'expérience internationale et des pratiques optimales. Des orateurs ont mentionné, entre autres choses, l'importance des programmes de prévention en milieu scolaire, des campagnes de sensibilisation du public aux risques et conséquences de l'abus des substances psychoactives ainsi que de la mobilisation des représentants des médias et du monde des spectacles, secteurs qui ont une grande influence sur les attitudes et le comportement des jeunes. Un certain nombre d'orateurs ont mentionné qu'il fallait mettre au point de nouvelles mesures de prévention pour réagir à l'évolution observée en matière d'abus de drogues. D'autres ont relevé le rôle négatif que la pauvreté, l'exclusion sociale et le manque

de perspectives peuvent jouer dans la progression de la vulnérabilité à l'abus de drogues.

7. Plusieurs représentants ont demandé que l'on améliore l'offre de services de traitement et de réadaptation et l'accès à ces services, et que l'on tienne davantage compte des besoins accrus de groupes cibles particuliers comme les jeunes toxicomanes, et des besoins liés à l'abus de substances spécifiques comme le cannabis, tout en continuant de proposer des soins aux personnes consommant depuis longtemps des drogues, souvent des opioïdes, et en développant ces services. Plusieurs représentants ont décrit le champs d'action et les caractéristiques des services de traitement dans leur pays et rendu hommage à l'action menée par l'ONUSDC par l'intermédiaire du Réseau international des centres de documentation en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes (Treatnet).

8. Plusieurs orateurs ont demandé que l'on mène une action plus énergique contre le problème de l'infection au VIH/sida résultant d'une toxicomanie, ont félicité l'ONUSDC pour son rôle directeur dans ce domaine et pour la façon dont il avait facilité la tenue à Vienne, les 6 et 7 mars 2007, de la réunion consultative sur la prévention et la prise en charge du VIH/sida parmi les usagers de drogues par injections. Il a été recommandé d'organiser une réunion complémentaire rassemblant des représentants des services de répression ainsi que des milieux judiciaire et pénal. Plusieurs représentants, exprimant leur inquiétude face à la situation en ce qui concerne le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses liées à l'abus de drogues, comme l'hépatite C, ont souligné qu'il importait de limiter, dans le cadre d'une stratégie globale de réduction de la demande de drogues, les conséquences sanitaires et sociales négatives de l'abus de drogues, comme le VIH/sida et d'autres maladies hématogènes. Plusieurs représentants ont mentionné des exemples de programmes visant à atteindre les toxicomanes et à leur proposer un ensemble complet de mesures de prévention et de traitement du VIH/sida, notamment des renseignements sur le risque associé à l'abus de drogues, du matériel d'injection stérile, des thérapies de substitution, un traitement et une réadaptation, des services de conseil et de dépistage volontaires, des traitements antirétroviraux et d'autres services.

9. Plusieurs orateurs ont exprimé leur soutien à l'action menée par l'ONUSDC en sa qualité de coparrain d'ONUSIDA, appuyant notamment le rôle que joue l'Office en matière de prévention de l'abus des drogues dans le contexte du traitement et de la prévention du VIH/sida chez les consommateurs de drogues par injection et en milieu carcéral, ainsi qu'en matière de coordination de la lutte contre le VIH/sida lié au trafic de personnes. Dans cet ordre d'idées, un orateur a noté que l'ONUSDC devait, lorsqu'il s'intéresse à la question du VIH/sida dans une optique de prévention de l'abus de drogues, se concentrer sur la prévention, domaine dans lequel il bénéficiait de connaissances spécialisées et d'un avantage comparatif. Plusieurs représentants ont mentionné l'engagement à promouvoir l'accès universel des personnes séropositives aux soins. À ce propos, un représentant a noté qu'il fallait étudier les moyens de fournir des analgésiques opiacés aux patients porteurs du VIH/sida pour réduire leur douleur.

10. Un représentant a mentionné les recherches novatrices en cours sur le traitement de jeunes consommateurs de cannabis. Signalant que l'abus de cannabis posait un gros problème dans son pays, le représentant a invité les États menant cette recherche à en partager les résultats avec les pays d'Afrique où le cannabis est

la substance illicite dont l'abus est le plus répandu, à proposer aux chercheurs de cette région la possibilité de participer au projet et, dès l'achèvement des travaux, s'ils sont couronnés de succès, à aider à répéter des études analogues en Afrique.
